



*Consulat de Côte d'Ivoire*

**DECLARATION DE NAISSANCE EN COTE D'IVOIRE  
D'UN ENFANT NE EN FRANCE**

Dans le cadre du processus d'identification et d'immatriculation des ressortissants ivoiriens à l'étranger, l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France invite tous les ressortissants ivoiriens nés en France ou au Portugal ou dont les enfants sont nés dans l'un de ces deux pays, à venir se faire enregistrer dans les registres d'état civil de l'année en cours, conformément aux dispositions de la loi n°64-374 du 07 octobre 1964, modifiée par la loi n°83-799 du 02 août 1983 relative à l'état civil.

Ils devront se munir des pièces suivantes :

- Une copie intégrale d'acte de naissance récente (datant de moins de trois mois) ;
- Un justificatif d'identité (passeport en cours de validité ou carte nationale d'identité sécurisée ou document de circulation pour étranger mineur);
- Un justificatif de domicile (au choix l'un des trois documents)
  - Quittance de loyer
  - Quittance EDF-GDF
  - Quittance de téléphone fixe.

**Adresser à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France, en courrier recommandé avec AR :**

**AMBASSADE DE COTE D'IVOIRE  
SERVICE CONSULAIRE  
102 Avenue Raymond Poincaré  
75116 PARIS**

Tel: 01.53.64.62.62